

De: Installations Info <InstallationsInfo@VIVAQUA.BE>
Envoyé: lundi 3 juin 2024 14:51
À: Philippe Ledoux
Cc: DIR4 Cantonnements Ligny
Objet: A16 OUT - Ottignies - rue de Franquenie - Création de servitude - LEDOUX - (WW-WW34)

Monsieur

Nous accusons réception de votre courriel du 14 mai 2024 qui a retenu notre meilleure attention.

En effet, la rue de Franquenie est longée par une bande de terrain nous appartenant en pleine propriété, cadastrée ou l'ayant été sous Ottignies-Louvain-la-Neuve – 2^{ème} division (ex-Céroux-Mousty), section A numéros 386p2 et 386l2. Celles-ci recèlent une importante conduite d'amenée d'eau potable en acier de 1000 mm de diamètre, posée à faible profondeur.

Dans le cadre de travaux de constructions et de raccordement des futures habitations aux différentes régies, il y a lieu de respecter les conditions reprises ci-dessous.

- Au moins 48 heures avant le début des travaux, vous devrez **impérativement** prendre contact avec notre responsable local, Monsieur HAUET ou son remplaçant, ☎ 071/82.38.22 – cantonnements-ligny@vivaqua.be, afin qu'il puisse vous donner toutes les indications utiles. L'intervention de notre agent est prévue uniquement dans l'intérêt de notre Société, notamment à l'effet de protéger nos ouvrages ainsi que la qualité des eaux qu'ils contiennent ; elle ne vise en aucune manière à garantir vos intérêts ou ceux de tiers.
- dans tous les cas, la responsabilité du maître de l'ouvrage est et reste engagée pour tout préjudice (notamment dégâts à nos ouvrages et/ou pollution de l'eau adduite par ceux-ci) que subiraient notre Société, son personnel ou des tiers par suite de cette occupation

Phase chantier

Nous demandons que notre propriété soit balisée en vue d'éviter toute circulation, tous dépôts de matériaux, baraquement ou stationnement de véhicules à l'intérieur de celle-ci. Pour ce faire, notre responsable local repris ci-dessus se tient à la disposition du maître de l'ouvrage pour les modalités pratiques.

- Pour tout passage de véhicule sur notre propriété, les mesures de protection suivantes sont à respecter en fonction du poids total du véhicule :
 - <3,5 tonnes : passage à vitesse réduite ;
 - 3,5 tonnes > 10 tonnes : mise en place d'un platelage simple (tôles de 1cm d'épaisseur ou tôles américaines) ;
 - 10 tonnes et plus : proposition de platelage soumis à l'accord de VIVAQUA avant tout passage ;
 - Véhicules sur chenille de moins de 12 tonnes autorisés ;
 - Véhicules sur chenille de plus de 12 tonnes : proposition de platelage soumis à l'accord de VIVAQUA avant tout passage.
- Les bornes de notre Société et pavés-repères de câbles déplacés ou brisés lors des travaux seront remis en place ou remplacés par nos soins et aux frais du responsable.

Raccordement aux différentes régies

Nous sommes disposés à autoriser le maître de l'ouvrage à utiliser notre propriété en vue d'effectuer les raccordements des immeubles aux différentes régies, tels que autorisés dans l'acte du 26 avril 1973.

Ces raccordements s'effectueront le plus perpendiculairement possible par rapport à notre conduite. Ceux-ci ne pourront être posés à moins de 0,50 m de notre ouvrage.

Tous les câbles ou conduites à poser seront regroupés à un seul endroit et au niveau de l'accès carrossable afin de ne pas multiplier les traversées. Les différentes régies (installations gaz, eau, télécom, égouttage) devront impérativement être placées dans une gaine indépendante qui devra déborder de minimum 1 mètre de part et d'autre de notre emprise, afin de pouvoir les enlever et ou les remplacer sans avoir à reterrer sur notre emprise.

Dans le but de repérer vos ouvrages à la traversée de notre propriété, un relevé précis de ceux-ci sera effectué par le service topographie de VIVAQUA et ce, aux frais du Maître de l'Ouvrage (forfait actuel par mesurage : 454,10 € HTVA) . Les conduites et/ou câbles hors-service devront être retirés de notre propriété. C'est pourquoi nous sommes favorables au placement de gaines qui permettent un enlèvement plus facile, et conseillons même d'installer une ou deux gaines d'attente. Notre responsable local repris ci-dessus se chargera de ces formalités.

Nous vous demandons de nous faire parvenir votre projet afin que nous puissions vous faire parvenir nos éventuelles prescriptions particulières

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nous sincères salutations

Direction des Etudes et des Investissements
T : 02/518.82.57
Bld de L'Impératrice 17-19 - 1000 Bruxelles
Email : installinfo@vivaqua.be

VIVAQUA

Pensez à l'environnement, n'imprimez cette page et ses annexes que si c'est nécessaire

From: Philippe Ledoux <ledoux@expertgeometre.be>
Sent: mardi 14 mai 2024 10:51
To: Installations Info <InstallationsInfo@VIVAQUA.BE>

Subject: A01 IN - Ottignies - rue de Franquenie - Création de servitude - LEDOUX - (WW-WW34)

Madame, Monsieur,

Je divise en deux lots la parcelle 386s2 rue de Franquenie à Ottignies (2eme division, section A)

Vous trouverez ci-annexé le plan de division.

Le but est d'y construire deux logements dont la position exacte n'est pas encore connue.

Vivaqua est propriétaire des parcelles situées entre ces lots et la voirie.

Je vous remercie de m'indiquer les conditions pour pouvoir accéder aux futurs logements via une servitude de passage à créer et les raccorder aux impétrants via un passage sur les parcelles 386P2 et 386L2, propriétés de VIVAQUA.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Philippe LEDOUX

Nous avons déménagé nos bureaux – Nouvelle adresse : 1 Bte 12 rue Fond Cattelain à 1435 MONT-SAINT-GUIBERT



Philippe Ledoux
Géomètre expert

T 010 65 52 75
ledoux@expertgeometre.be

www.expertgeometre.be

1 bt 12 rue du Fond Cattelain
1435 Mont-Saint-Guibert

De: Installations Info <InstallationsInfo@VIVAQUA.BE>
Envoyé: 18/06/2025 13:24:07
À:
CC: DIR4 Cantonnements Ligny <cantonnements-ligny@vivaqua.be>
Objet: A05 OUT - Cérroux-Mousty - rue de Franquénies - - Vte terrain Cérroux-Mousty à ***
(D:W17595|417) - dossier 39306
Pièce jointes:

Madame,

Faisant suite à votre courriel de ce 13 juin 2025 ayant retenu notre meilleure attention, nous vous confirmons que nous sommes propriétaire des parcelles cadastrées ou l'ayant été sous Ottignies 2^{ème} division (Cérroux-Mousty), section A, numéros 386L2 et 386P2. Ces parcelles sont effectivement grevées d'une servitude de passage, de culture et de clôture sous conditions, notamment au profit des parcelles 386N2 et 386S2, tel que repris dans votre courriel.

Malgré cela, il est demandé aux futurs propriétaires de transmettre à notre service via installinfo@vivaqua.be leurs projets d'aménagement et ce afin d'éviter tout risque pour notre ouvrage, une importante conduite d'amenée d'eau potable diamètre 1000 mm.

En fonction des aménagements effectués, certaines recommandations techniques pourraient être exigées et seraient transmises aux entrepreneurs responsables des travaux.

Nous vous informons également que les différents passages d'impétrants seront soumis à une autorisation payante à titre précaire pour le maintien de câbles et conduites sur notre propriété. Ces autorisations seront établies aux noms des propriétaires.

Notre responsable local, Monsieur Hubert (071/82.38.23 – 0473/97.91.85) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous

Direction des Etudes et des Investissements
T : 02/518.82.57
Bld de L'Impératrice 17-19 - 1000 Bruxelles
Email : installinfo@vivaqua.be

VIVAQUA

Pensez à l'environnement, n'imprimez cette page et ses annexes que si c'est nécessaire

 Rejoignez-nous sur Facebook - Volg ons op Facebook

